

première ligne

RÉDUIRE LES RISQUES LIÉS AUX CONSOMMATIONS DE DROGUES

Édito

Thomas Gremaud
PRÉSIDENT

Une nouvelle année se termine et l'action de Première ligne reste toujours aussi intense. Une équipe impliquée au quotidien pour la défense des personnes usagères de drogue, ainsi que le soutien de nos partenaires et de l'Etat, nous permettent de défendre l'existant tout en continuant à proposer des projets innovants.

Défendre l'existant, c'est réaffirmer que toutes les personnes qui en ont besoin auront toujours accès aux services de *Première ligne*, quels que soient leurs parcours et leurs provenances géographiques. A l'heure d'une tendance au repli sur soi, il est primordial de rappeler que la précarité et la maladie ne connaissent pas de frontière et que seule une action concertée et pragmatique peut avoir une efficacité.

Proposer des actions innovantes, c'est par exemple ouvrir le lieu à un public large et proposer des moments de rencontres conviviaux et artistiques. Deux premières expériences nous ont mis l'eau à la bouche et sont appelées à se renouveler. Elles ont permis d'ouvrir le lieu aux voisins, au réseau et aux curieux et provoquer ainsi des rencontres entre des publics qui, sinon, ne se croiseraient jamais. Lutter contre la précarité, c'est également sortir de l'isolement. Gageons que l'art et la culture nous donneront encore de nombreuses occasions de rencontre.

Innover, c'est également voir au-delà des limites réglementaires actuelles afin de mettre en place un système d'analyse de produits (Drug Checking), permettant une autre approche des consommations et d'entrer en contact avec d'autres consommateurs. Si cette action questionne et demande de la précision et de la rigueur dans son application, l'accompagnement des plus vulnérables doit rester notre seule boussole.

C'est donc vers une nouvelle année riche en défis que l'association se dirige. Et rien ne serait possible sans l'implication de celles et ceux qui y travaillent et de toutes les personnes qui nous soutiennent. Merci à vous !

Éditeur responsable Martine Baudin
Graphisme Alexandre Bergerioux
Coordination Christophe Al Kurdi
Photographies Didier Jordan et Martine Baudin.

Ont également contribué à ce numéro
Jean-Félix Savary, Simon Anderfuhren,
Roxane Morger Mégevand, Emmanuel
Ducret et Thomas Gremaud.

Tirage 3'000 ex. – Paraît 1 x par année
Retrouvez toutes nos publications sur
www.premiereligne.ch

Faire entrer l'Art au Quai 9

Nouveauté Et si l'étrange boîte verte au centre du carrefour ouvrait ses portes. Et cette fois, pas de conférence, ni de soirée voisinage ou d'assemblée générale mais de la musique, du théâtre, de la photographie, du rire et des échanges. C'est le pari un peu fou dans lequel s'est lancée l'association Première ligne depuis quelques mois !

Martine Baudin
DIRECTRICE

Deux constats sont à l'origine de cette démarche. Premièrement, malgré une implantation depuis plus de quinze ans au centre de Genève, une communication soutenue au niveau du quartier et une présence médiatique importante, le *Quai 9* reste pour le quidam une « Terra Incognita », entourée de mystère. Deuxièmement, nous observons au quotidien à quel point les personnes fréquentant le Quai 9 sont isolées et vivent, pour ainsi dire, en parallèle du reste du monde. Alors que nous partageons un même territoire, rares sont les discussions et les échanges entre le monde de la consommation et le reste de la population genevoise.

Il faut bien l'avouer, ces constats ne brillent pas par leur originalité.

D'ailleurs, il en est de même pour leurs conséquences. On le sait : la méconnaissance de l'Autre engendre des fantasmes et de la peur. Et alors ?

Après vingt cinq ans d'un travail de réduction des « risques sanitaires » dont l'efficacité n'est plus à prouver, il reste à agir sur la précarité et la vulnérabilité du public accueilli. Or, ce travail de réduction des risques « sociaux » passe obligatoirement par un renouvellement de l'image de la réduction des risques (en général), de ses acteurs et de son public. Le monde idéal, celui des représentations, fait partie intégrante de la réduction des risques. Dédramatiser, déstigmatiser, ne pas réduire les consommateurs à leurs consommations sont autant d'axes de réflexion et de travail à mettre en pratique.

« L'Art est le plus court chemin de l'homme à l'homme »

On prête à André Malraux cette phrase. Nous la ferons nôtre, ces prochains mois. Quelle que soit sa forme, théâtre, photographie, musique, peinture... l'art investira ponctuellement les locaux de notre « boîte verte et insolite », installée depuis plus de quinze ans au milieu d'un carrefour. Des fragments artistiques pour des rencontres possibles, entre différents profils de personnes qui ne se côtoient pas, ou si rarement. Et enfin une égalité : devant une œuvre d'art pas de hiérarchie, pas de différence, juste une expérience sensible qu'il est intéressant de partager, d'humain à humain.

Pour les personnes usagères de drogues, l'art comme une proposition pour ouvrir d'autres horizons, inédits et différents, hors de la consommation.

Pour le grand public, l'art comme une invitation à rencontrer les personnes usagères de drogues dans un autre contexte et ainsi mieux les connaître.

Pour le Quai 9, l'art comme une impulsion à de nouvelles dynamiques et à la naissance d'ambiances « décalées » de son propos initial.

Pratique : L'ensemble des événements sera annoncé via notre site web www.premiereligne.ch ainsi que sous la rubrique événements de notre page Facebook www.facebook.com/associationpremiereligne/



Soirée du 5 octobre 2017 dans les locaux du Quai 9 : Marie Probst et Carole Bruhin lors du spectacle « Bien à vous, je t'aime » du Collectif Touche Noire

Un nouveau dispositif de réduction des risques bientôt disponible à Genève : le Service d'analyse de substances psychotropes (Drug Checking)

Information Après une première demande d'autorisation en 2006 qui s'est soldée par une fin de non-recevoir du Ministère public de l'époque, le Conseil d'Etat genevois a confirmé, en février 2017, sa volonté et son soutien à la mise en place d'un dispositif de Drug Checking. Une convention de collaboration entre l'association Première ligne et l'Etat, validée par le Ministère public et un représentant du Département de la sécurité et de l'économie, a d'ores et déjà été signée : d'ici quelques mois, Genève disposera de son propre dispositif d'analyse de substances psychotropes.

Martine Baudin, DIRECTRICE
Emmanuel Ducret,
RESPONSABLE OPÉRATIONNEL
Roxane Morger Mégevand,
COORDINATRICE DE L'ACTION NUIT BLANCHE ?

À Genève, c'est l'Action Nuit blanche ? de l'association Première ligne qui pilotera ce nouveau programme. Pour rappel, cette action a été créée en 2005, sous l'impulsion d'une dizaine d'institutions genevoises¹ faisant le constat d'un manque d'information, de prévention et de limitation des risques en milieu festif. L'association Première ligne a pris en charge l'administration financière et la coordination de cette action depuis son démarrage.

Dix ans de travail dans le milieu nocturne, développement de partenariat avec les organisateurs de soirées et événements festifs, participation au monitoring suisse sur

les tendances de consommation, professionnalisation du travail mené par les intervenants de terrain, inscription de l'action dans une synergie nationale avec des collaborations étroites avec les cantons de Berne, Zürich, Tessin, Jura, Vaud, Neuchâtel et Fribourg, sont autant d'éléments qui ont permis à l'Action Nuit blanche ? d'acquérir une expertise des plus fines en matière de consommations dites récréatives.

Le Drug Checking (DC)

Le DC comprend une analyse de substance et une consultation individuelle (entretien-conseil). L'accès est à bas-seuil, l'offre est gratuite et anonyme. Des laboratoires spécialisés sont responsables des analyses. En cas de composants inattendus ou de substances fortement dosées, des alertes sont publiées sur les sites Internet

Un dispositif efficace

En 2015, au total 2242 échantillons de substance ont été analysés en Suisse. Dans 1379 cas, une alerte a été émise en raison de produits de coupe actifs sur le plan pharmacologique, de dosages très élevés ou de principes actifs inattendus

Les évaluations menées aussi bien à l'étranger qu'en Suisse ont donné lieu à un vaste corpus de connaissances. On sait, par exemple, qu'un Drug Checking couplé à une consultation individuelle :

- ne stimule aucunement la consommation de substance, ni pour les consommateurs modérés, ni pour les consommateurs à hauts risques ou dépendants,
- conduit les consommateurs potentiels à retarder ou à s'abstenir d'une première consommation de la substance,
- constitue pour de nombreux consommateurs la première prise de contact avec des spécialistes,
- conduit, à terme, à une réduction des consommations mixtes,
- pousse les usagers à la réflexion sur leur comportement de consommation.

des offres en milieu festif et transmises par mail à différents milieux (police, secours, hôpitaux, partenaires, instituts toxicologiques, offres de prévention et de réduction des risques). En Suisse, des offres de DC existent depuis 1997 à Berne, 2001 à Zurich et 2013

à Bâle. Les premiers DC ont été réalisés par eve&rave lors de soirées au milieu des années 1990².

Enjeux légaux

Parce qu'elle porte sur l'analyse de substances illégales, soumises à la Loi sur les stu-

péfiants (LStup), la question de la légalité d'une offre de DC a donné lieu, dès 1997, à un avis de droit commandité par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP)⁴. Le résultat de ces expertises est sans ambiguïté : le Drug Checking est légal

en Suisse, du moment qu'il est relié à une consultation individuelle ; c'est-à-dire à un conseil et à une information approfondie portant non seulement sur les résultats de l'analyse, mais également sur les risques encourus et les possibilités de les réduire. S'agissant de la restitution, elles précisent que « les résultats de l'analyse peuvent être communiqués au consommateur aussi bien par oral que par écrit ».

Plus récemment, à la demande du Conseil d'Etat genevois, un avis de droit a été expressément rédigé par M. Pascal Mahon, de l'Université de Neuchâtel. Il confirme les résultats de 1997, tout en précisant que le laboratoire qui fait les analyses doit être au bénéfice d'une autorisation exceptionnelle de détention de produits interdits, délivrée par l'OFSP.



Lake Parade 2017 – Stand Action Nuit blanche ? avec possibilité d'analyse de produits par le laboratoire cantonal de Berne

Pourquoi et comment les substances sont-elles analysées ?

Les substances illégales ne sont soumises à aucun contrôle de qualité. Selon les analyses effectuées en Suisse en 2015, dans plus d'un cas sur deux, elles contenaient des produits actifs inattendus et des dosages parfois si élevés qu'elles étaient susceptibles d'entraîner la mort par surdose. En l'absence de Drug Checking, la consommation de drogue « festives » s'apparente donc à une partie de roulette russe.

Les substances peuvent être analysées sous toutes leurs formes galéniques (comprimés, cristaux, poudres, buvards, solutions liquides, etc). A cette fin, les laboratoires ont recours à la technologie de la chromatographie liquide haute pression/performance (HPLC) et la spectrométrie de masse. Il s'agit des technologies les plus précises et complètes existantes. Ces méthodes permettent de déceler un très grand nombre de substances actives ainsi que leurs concentrations exactes.

A Genève, un accent particulier sera mis sur les drogues dites « récréatives », telles que la cocaïne, l'ecstasy et ses dérivés, les amphétamines et méthamphétamines, le LSD ainsi que les nouveaux produits de synthèse (Méphédronne, PMMA, DMT, 2C-B, 2C-P, BZT). Le cannabis ne sera pas testé parce que son analyse demanderait une méthode beaucoup plus coûteuse qui ne se justifie pas au regard de sa dangerosité potentielle.

Les laboratoires partenaires sont responsables des tâches suivantes :

- Documentation des échantillons (photos et description)
- Préparation des échantillons
- Analyse des échantillons
- Evaluation des résultats d'analyse
- Documentation des résultats
- Transmission des résultats et des photos au dispositif de Drug Checking
- Elimination du reste des échantillons

L'offre genevoise : un service mobile et une consultation fixe (en stationnaire)

Pour le **service mobile**, les occasions et les lieux d'intervention sont définis en fonction de la pertinence des contextes d'intervention, de l'adhésion des organisateurs de manifestations et de la disponibilité des professionnels chargés des analyses. L'analyse de substances a lieu sur place et dure environ vingt minutes. Pendant ce temps, le professionnel effectue une **consultation brève** avec la personne qui a remis une substance et remplit, avec l'accord de celle-ci, un questionnaire anonyme standard utilisé dans le cadre d'un monitoring national. Le résultat de l'analyse s'accompagne de messages individualisés de réduction des risques en fonction de l'analyse du produit.

Le **service fixe** est proposé sous forme **d'entretiens-conseil**, en fin de journée. Il est prévu que les locaux soient ouverts deux fois par semaine pour des permanences de trois heures, une fois en début de semaine (le lundi 18h-21h) pour la dépose des échantillons à faire analyser et une fois en fin de semaine (le vendredi 18h-21h) pour la restitution des résultats.

Objectifs généraux du DC

La mise en place d'une offre DC permet de :

- Garantir l'accès à un public de consommateurs qui, dans sa grande majorité, ne fréquente pas les offres de soins et de soutien. Faciliter son orientation vers celles-ci
- Réduire les risques

sanitaires, en informant les consommateurs de la présence de substances hautement dosées, aux composantes inattendues et donc potentiellement dangereuses

- Transmettre des messages individualisés de «Safer Use» et susciter des comportements plus responsables chez les usagers
- Mieux identifier les consommations problématiques et les comportements à risque (abus de substances, consommations mixtes, etc.)

Il s'agit également de :

- Alimenter la base de données du système d'alertes précoces
- Contribuer au monitoring des substances en circulation sur le marché

Le public cible

Le dispositif de DC genevois, cible en priorité :

- Les consommateurs de drogues récréatives qu'ils fréquentent, ou non, le milieu festif genevois
- Leur entourage qui souhaiterait obtenir des informations sur les substances consommées par leurs proches

Grâce à ses fonctions d'alertes et de monitoring, il bénéficie également à d'autres acteurs concernés par la problématique, comme par exemple :

- La police, les services chargés du suivi et du contrôle du marché de la drogue, les services d'urgences médicales, etc.

Avantages spécifiques d'une offre en différé

Au-delà des objectifs généraux nommés ci-dessus, une offre d'un service fixe permet de répondre à un certain nombre d'objectifs spécifiques :

- Atteindre un public de consommateurs élargi. Cette offre donne accès à un public de tout âge, qui est amené à consommer dans d'autres contextes (sphère privée, cadre professionnel, etc.)
- Proposer un setting protégé, neutre pour les entretiens. Anonymat et confidentialité sont garantis
- Offrir un outil efficace pour le monitoring du marché de la drogue et le suivi des tendances de consommation
- Faciliter les relais vers les structures de soin et de soutien

Les personnes viennent généralement y faire analyser leurs substances en prévision de leurs soirées du week-end. Ce dispositif favorise ainsi la mise en place de stratégies de réduction des risques et exclue les pratiques d'échange, d'achat/vente et de consommation.

Avantages spécifiques d'une offre sur site

Une analyse sur site offre les avantages spécifiques suivants :

- Cibler spécifiquement un public faisant usage de substances dans le cadre festif
- Renforcer l'impact d'un stand de prévention et transmettre des messages de réduction des risques individualisés liés à l'usage immédiat de produits psychotropes



Synergies nationales : alertes et monitoring

Parce que produits et trends de consommation sont vraisemblablement différents entre Genève et Zurich, l'implantation du DC genevois dans un cadre national est primordiale. Une coordination sera menée au niveau du monitoring avec des questionnaires communs. Les résultats genevois alimenteront le système d'alerte national, déjà consultable en ligne sous : <http://nuit-blanche.ch/warning/nuitblanche.html>.

Financement et évaluation

Le financement de ce nouveau programme qui mentionne un budget annuel d'environ Fr. 150'000.- sera assuré par le Fonds destiné à la lutte contre la drogue et à la prévention de la toxicomanie (Fonds Drogues). Une évaluation externe, qui portera au minimum sur les deux premières années de fonctionnement, sera conduite par evaluanda, un bureau d'études privé et indépendant basé à Genève.

Responsabilité et éthique

On relèvera que la responsabilité civile et pénale de l'*Action Nuit blanche*?, du laboratoire et de l'Etat ne saurait être engagée lors de la restitution d'une analyse, pour autant que l'information et les messages de réduction des risques aient bien été transmis aux consommateurs. S'il y subsiste un fort

doute sur les résultats, l'abstinence doit être promulguée.

Par ailleurs, on précisera que le projet genevois va au-delà des exigences légales mentionnées précédemment. Pour des raisons éthiques, l'*Action Nuit blanche*? s'est, par exemple, engagée à ne rendre aucun résultat d'analyse par écrit. Cela afin d'éviter une forme de labellisation (qui pourraient être récupérée à des fins de deal). La question de l'accès aux mineurs a également été abordée. Ces derniers pourront bénéficier d'un entretien-conseil mais ne pourront faire analyser leurs produits. En cas de doutes sur leur âge une preuve leur sera demandée.

La consultation hebdomadaire (offre en stationnaire)

Cet accueil aura lieu dans un espace neutre, séparé de la consommation dite active (*Quai 9*) ou d'un lieu de traitement (lieu et date de démarrage exacts à début 2018 seront confirmés par voie de presse et via les réseaux sociaux). L'hébergement de ce dispositif dans un lieu hors institution permet de proposer au public un lieu d'accueil complètement neutre et des prestations accessibles de façon anonyme.

Cet accueil sera mené par des intervenants déjà engagés dans les actions *Nuit blanche*? et par des professionnels en soins infirmiers du Service d'addictologie, l'un des partenaires

présents depuis la création de l'action en 2005. Cette collaboration permettra de renforcer les liens entre conseil bas seuil et possibilité de relais immédiat pour une prise en charge médico-thérapeutique en cas de consommation problématique de drogues dites récréatives.

Le premier objectif est de proposer aux personnes qui viendront à cette permanence une expertise de professionnels ayant des compétences différentes. Les intervenants de l'*Action Nuit blanche*? apporteront leur approche communautaire et leur expérience de terrain en milieu festif, ceux du Service d'addictologie auront un regard attentif sur les problèmes cliniques que peuvent entraîner des consommations dites problématiques. Néanmoins, l'angle de la bonne information sur des produits potentiellement dangereux et de leurs conséquences sur la santé reste privilégié. Il s'agit d'un travail de réduction des risques avant tout, sans qu'il y ait lieu, ni l'intention de médicaliser l'intervention.

1. Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle FASE, Carrefour addictionS, Groupe sida Genève, Service d'addictologie HUG, Service de l'enfance et de la Jeunesse DIP, Service à la Jeunesse Ville de Genève et Première ligne. Prevtech, Dialogai et Hospice général pour les premières années.

2. Infodrog et Safer Nightlife Suisse (2017): Fiche d'information.

3. Ibidem

4. Seiler, H. (1997): Gutachten zu Rechtsfragen eines Ecstasy-Monitorings. Münsingen. Albrecht P. (1997): Gutachten zu strafrechtlichen Fragen in Zusammenhang mit den Ecstasy-Testings. Bâle.

Drug Checking et politique des quatre piliers

Un dispositif de Drug Checking est un outil multifonction qui s'inscrit parfaitement dans la politique drogues dite des « quatre piliers » (prévention, traitement, répression et réduction des risques). Il permet à la fois de réduire les risques sanitaires (en identifiant les produits dangereux), de déployer une prévention ciblée en direction des consommateurs de drogues dites « récréatives » (lors des entretiens et via la diffusion d'alertes) et, en cas de besoin, de les orienter vers un soutien ou un traitement. De plus, un tel service permet l'acquisition, à bon compte, de connaissances scientifiques sur les pilules en circulation (monitoring) autrement que par le volet répression (saïes).

Politique suisse en matière de cannabis : Y'a-t-il un pilote dans l'avion ?

Réflexion Seize ans après l'occasion manquée pour la Suisse de devenir le premier Etat au monde à légaliser le cannabis, la nécessité de réglementer le marché de la drogue illégale la plus consommée dans le pays n'a jamais été aussi pressante. Cet article effectue un survol historique qui aide à comprendre les raisons d'une telle agitation.

Simon Anderfubren-Biget
COLLABORATEUR SCIENTIFIQUE GREÀ, IRS

Jean-Félix Savary
SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL GREÀ

Après une période de tolérance caractéristique de la fin des années 90 qui a vu fleurir un marché gris du cannabis, le Conseil fédéral soumet en 2001 au Parlement un ambitieux projet de révision de la LStup pour ancrer dans les textes de loi les principes et les mesures de la politique des quatre piliers. Ce projet incluait aussi le principe de la réglementation du marché du cannabis. Réticents sur ce dernier point, les parlementaires la rejettent en 2004.

Au delà de cet échec, ce refus va avoir une conséquence terrible pour le futur de notre politique drogue. Dans un climat de tensions avec le Parlement, Pascal Couchepin annonce en 2005 le retrait du Conseil fédéral dans la politique drogue et laisse au législatif la tâche de trouver des solutions. Le pilote vient de sauter de l'avion, qui va dorénavant devoir se débrouiller sans lui. Depuis 1991 et l'annonce par Flavio Cotti du Premier paquet de Mesures pour réduire les Problèmes liés à la Drogue (ProMeDro 1), c'était pourtant le Conseil fédéral qui avait mis tout son crédit politique pour remporter le succès des quatre piliers. Le cannabis aura eu raison de son volontarisme et il ne proposera plus de projet de loi au Parlement. Les nouvelles propositions seront toutes présentées par la voie de l'initiative parlementaire, très peu utilisée en Suisse.

Votations de 2008

Trois ans plus tard, 2008 a été une année cruciale pour la Suisse en matière de politique drogue. Le Parlement revient à la charge avec une nouvelle révision qui, pour en renforcer l'acceptabilité des quatre piliers, écarte la question de la réglementation du marché du cannabis. Mécontents des atermoiements, les chanciers déposent l'initiative populaire : « Pour une politique raisonnable en matière de chanvre protégeant efficacement la jeunesse » qui reprend en grande partie le modèle initial du Conseil fédéral. Les deux objets sont soumis au vote populaire le 30 novembre 2008.

Le résultat est sans appel. D'un côté, la politique des quatre piliers est plébiscitée en votation populaire par 68% des électeurs, de l'autre côté, l'initiative des chanciers est rejetée par plus de 63% du peuple et la majorité des cantons. Cette différence de résultat s'explique par le fort soutien des partis politiques et de la société civile (santé publique, protection de la jeunesse et forces de l'ordre) pour la révision prônée par le Parlement, et par une désaffection de l'initiative par tous les milieux actifs dans le domaine, qui, craignant l'amalgame, préfèrent soutenir le modèle des quatre piliers ancré dans la LStup, jugée comme prioritaire.

Depuis cette date, le Parlement continue de chercher une solution car le problème reste entier. Sur le terrain, la situation change rapidement, avec la fin du régime de tolérance.

Captation mafieuse du marché du cannabis et deal de rue

Selon les estimations prudentes des experts, le cannabis contenant plus de 1% de THC constitue dans notre pays un marché annuel de près de cent tonnes, pour un chiffre d'affaire estimé à un milliard de francs.

Durant les années 90 et jusqu'à la révision de la LStup en 2008, le cannabis bénéficiait en Suisse d'un statut particulier qui a rendu possible l'émergence d'un marché gris. Ce marché était composé d'une multitude de petits réseaux, plus ou moins officiels, avec notamment des points de vente et des producteurs connus des autorités et bénéficiant d'une certaine tolérance de la part des forces de l'ordre qui avaient anticipé le changement légal tant attendu. Après le rejet de l'initiative chanvre, cette attitude a radicalement changé. Les magasins ont été fermés, les champs et autres espaces de culture détruits et les entrepreneurs du secteur dénoncés et emprisonnés.

Alors que la demande en produits de cannabis est restée stable, cette politique a contribué à réduire l'offre en cannabis produit localement

et à provoquer une hausse massive du deal de rue dans les grandes villes suisses. Profitant du vide, de nouveaux opérateurs ont rapidement saisi l'opportunité qui leur était donnée. La mutation s'est ainsi réalisée sans difficulté et avec beaucoup de succès. Disposant déjà de réseaux d'approvisionnement et de revente, la criminalité organisée, active principalement sur le marché visible (deal de rue), a augmenté son chiffre d'affaires et a renforcé ses compétences d'opérateur clandestin. Cette nouvelle thématique, qui se mêle dangereusement à la question de l'asile, par la présence de dealers qui ont le statut de requérant débouté, va hystériser à nouveau le paysage politique sur les drogues. Plusieurs magistrats vont hausser le ton, à l'image du syndic de Lausanne Daniel Brelaz, qui promet la disparition du marché de la drogue en 2014.

Sans grande surprise, cette politique n'a produit aucun résultat, si ce n'est la montée du sentiment d'insécurité dans la plupart des grandes villes Suisse.

Amendes d'ordre et arrêt du Tribunal fédéral

Au niveau fédéral, une initiative parlementaire, entrée en vigueur le 1er octobre 2013, prévoit qu'un adulte peut, en lieu et place de poursuites judiciaires, recevoir immédiatement une amende d'ordre d'un montant de 100 francs (payable dans les trente jours), sans que ne soit tenu compte quelconque antécédent et sans enregistrement autre qu'à des fins administratives.

Cette simplification procédurale poursuivait trois objectifs principaux : la réduction de la répression de l'usage bénin de cannabis, la diminution des coûts induits par la répression et l'harmonisation au niveau national du traitement des contrevenants. Toutefois, le remplacement des dénonciations pénales par des amendes d'ordre a eu des effets contraires à ceux attendus. Il a entraîné une augmentation de la répression des consommateurs (+15% entre 2012 et 2015) et des coûts supplémentaires. De plus, aucune harmonisation sur le plan de

la définition des infractions concernées (consommation, consommation et détention, seulement détention), sur celui des critères d'exclusion (les infractions connexes) ou sur le contexte d'application (les corps de police habilités à les donner) n'a eu lieu (Zobel, Homberg et al., 2017).

Pour couronner le tout, le 6 septembre 2017, un arrêt du Tribunal fédéral donne une nouvelle interprétation de la LStup en ce qui concerne la détention simple de moins de 10 grammes de cannabis. S'appuyant sur l'article 19b il déclare que la possession de moins de dix grammes de cannabis n'est pas punissable. Cette décision contredit la pratique actuelle où de nombreuses amendes ont été infligées pour ce motif. A ce titre, les polices de la plupart des cantons alémaniques ont d'ores et déjà annoncé avoir modifié leurs directives sur les amendes d'ordres en conséquence. Mais quid des cantons romands qui ont annoncé ne rien changer ?

Des projets scientifiques pour faire bouger les lignes

Les villes qui subissent les nuisances du trafic comprennent que l'on n'échappera pas à la réglementation du marché et des projets pilotes voient le jour. Comme aux temps initiaux de la politique des quatre piliers, c'est le terrain qui donne l'impulsion et expérimente des mesures pragmatiques. Ainsi, pour éluder les restrictions de la LStup et susciter un débat constructif sur la question de la réglementation du cannabis, plusieurs autorités politiques locales ont engagé des scientifiques pour concevoir des projets de recherche permettant l'accès, pour des publics-cibles bien définis, à du cannabis contenant plus de 1% de THC tout en respectant la loi. En effet, selon l'article 8.5 de la LStup, des autorisations de production et de distribution de produits qualifiés de stupéfiants peuvent être délivrées dans le cadre de la recherche scientifique.

En 2012 dans le Canton de Genève, un groupe interparti réunit, à huis-clos et sans mandat politique offi-

ciel, des parlementaires qui ont l'objectif de réfléchir à un projet-pilote de régulation du marché du cannabis sous la forme d'associations de consommateurs. Il en résulte un ambitieux rapport. Depuis, ce projet est piloté par la Commission consultative en matière d'addictions qui a mandaté l'Institut de Recherche Sociologique de l'Université de Genève et le Service d'addictologie des Hôpitaux Universitaires de Genève afin de concrétiser cette volonté. Avec le soutien de Mauro Poggia annoncé publiquement fin octobre par voie de presse, cette expérience obtient enfin une légitimité politique.

En Suisse alémanique, c'est respectivement en 2010 pour Zurich et 2014 pour Berne que les parlementaires des villes ont fait passer une motion demandant d'expérimenter de nouveaux modèles de régulation. Un projet permettant la distribution de cannabis par le biais des pharmacies, soutenu par le Fond National pour la recherche Scientifique (FNS), est en route. D'ores et déjà, les villes de Bienne, Ostermundigen, Zurich et de Lucerne ont rejoint ce dispositif, alors que le Canton de Bâle-Ville souhaite, de son côté, l'expérimenter pour les personnes qui consomment du cannabis pour des raisons de santé (selon les principes de l'automédication). Enfin, les villes de Thoun et de Winterthur se sont jointes à la réflexion.

Autrement dit, les représentants politiques de près d'un quart de la population suisse sont insatisfaits de la situation actuelle en matière de régulation du marché du cannabis et souhaitent faire évoluer la situation. En date du 14 novembre 2017, à la surprise générale, l'OFSP refuse catégoriquement d'entrer en matière sur le principe des projets pilotes, prétextant que la loi ne permet pas de déroger pour de la recherche portant sur des consommateurs de cannabis dont l'usage n'est pas thérapeutique. Reste maintenant à savoir quelle sera leur stratégie face à ce refus. Mettre toutes les ressources pour contester la décision sur le plan juridique ? Prendre acte que le cadre lé-

gal, dans son état actuel, n'est pas pertinent en matière de cannabis et, enfin, s'engager fermement au niveau politique pour le changer ?

La réglementation du marché du cannabis, c'est maintenant !

Par ailleurs, la commercialisation en masse du cannabis CBD a surpris tous les experts et s'installe dans nos commerces. De plus, un sondage du Fachverband Sucht, partenaire alémanique du GREÀ, indique que 2/3 des Suisses sont favorables à une réglementation moderne du cannabis. Les conditions semblent désormais réunies pour un changement rapide du statut du cannabis en Suisse.

Les villes se sont remises en mouvement sur le sujet et ont repris les commandes d'une politique drogue laissée à l'abandon par son guide historique, le Conseil fédéral. Le Parlement, avec une initiative parlementaire issue des milieux paysans verts et le peuple, avec une initiative populaire (Legalize it!), relancent le débat au niveau national. Il ne reste plus qu'à rappeler le pilote, dont le siège est resté vide depuis douze ans. L'arrivée d'Ignacio Cassis, qui connaît bien la problématique, fait rêver à un retour du Conseil fédéral pour enfin réussir une réforme qui échoue depuis trop longtemps.

Références

- Annaheim, B., & Gmel, G. (2009). Vom Hanfladen auf die Gasse? Ein Vergleich der Bezugsquellen von Cannabis bei Jugendlichen und jungen Erwachsenen zwischen den Jahren 2004 und 2007. *Abhängigkeiten*, 1(9), 38-55.
- Marmet, S., Archimi, A., Windlin, B., & Delgrande Jordan, M. (2015). Substanzkonsum bei Schülerinnen und Schülern in der Schweiz im Jahr 2014 und Trend seit 1986. Retrieved from Lausanne:
- Zobel, F., Homberg, C., & Marthaler, M. (2017). Les amendes d'ordre pour consommation de cannabis. Rapport de recherche, 82.
- GREÀ Groupement romand d'études des addictions www.grea.ch

Devenez membre et recevez notre journal

Montant de la cotisation CHF 50.- pour une personne physique. CHF 100.- pour une personne morale. Vous pouvez également faire un don sur notre compte : Banque Cantonale de Genève K 3279.09.07 Plus d'infos sur www.premiereligne.ch